



Entente Sportive de Nanterre

Questionnaire de santé pour le MAJEUR (CM 3 ans) en compétition (FF) et hors compétition

S'il y a 1 ou plusieurs réponses OUI, la présentation d'un CM de non contre-indication est OBLIGATOIRE.

Qui est concerné ?

Le licencié majeur adhérent de l'ESN qui demande à la fédération concernée l'obtention ou le renouvellement de sa licence.

L'adhérent majeur au sein de l'ESN qui souhaite pratiquer hors compétition.

Qui n'est pas concerné ?

Les adhérents ESN licenciés ou non, pratiquant une activité à risque (plongée, boxe, etc.)

* Les dirigeants des sections et activités concernées en informeront leurs adhérents et futurs adhérents.

Qui remplit le questionnaire ?

Le questionnaire ci-dessous est complété par le licencié ou l'adhérent majeur demandeur s'il en est capable. Dans le cas contraire, il est toutefois de la responsabilité de la personne exerçant l'autorité de tutelle de s'assurer qu'il est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Comment utiliser les documents ?

- **Le questionnaire de santé est à conserver par l'adhérent licencié ou hors compétition (confidentiel).**
- **L'adhérent, licencié FF ou pratique hors compétition remet au club (dirigeants) l'attestation jointe au présent questionnaire.**
- **Dans tous les cas, l'adhérent à l'ESN conserve la preuve de son certificat médical initial valable 3 ans. Il devra le présenter à la demande de ses dirigeants (section ou club).**

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive ou pratiquer hors compétition.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON		
Durant les 12 derniers mois	OUI	NON
1/ Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicable ?		
2/ Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3/ Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4/ Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5/ Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6/ Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour	OUI	NON
7/ Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8/ Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9/ Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

NB: Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du MAJEUR demandeur.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération délégataire et le club d'appartenance, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de licence ou au club dans le cadre de pratique hors compétition.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.